AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP13-6-68 798802

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17

ABONNEMENT ANNUEL

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.32 K

25 Frs

Supplément n° 4 au Bulletin n° 92 - MAI 1968 — 29 MAI 1968

VIGNE

MILDIOU : Cette maladie est apparue le 26 Mai sporadiquement sur feuilles de base. Les conditions atmosphériques actuelles sont très favorables à son extension. Il est urgent et indispensable d'assurer la protection des grappes dès réception de l'avis. Forcer les doses de produits Poursuivre l'ébourgeonnage, puis procéder au relevage des sarments. Les vignes ayant été grelées ou partiellement gelées devront faire l'objet de soins particuliers.

VERS DE LA GRAPPE : Ajouter à la bouillie précédenteun produit du type curatif.

OIDIUM : Ajouter un soufre mouillable ou un produit a base de Dinocap.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DES POMMIERS & POIRIERS : Renouveler le traitement.

CARPOCAPSE : Plein vol des papillons. Ajouter un insecticide à la bouillie.

ANTHRACNOSE DU CERISIER : Appliquer un traitement contre cette maladie. Utiliser la Daguadine à 90 gr de Matière Active à l'Hectolitre.

MOUCHE DE LA CERISE : Le vol se poursuit il est urgent d'assurer la protection avec l'un des produits conseillés (Voir liste) en respectant strictement les délais d'emploi avant récolte.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE L'OIGNON : Les récentes pluies orageuses étant favorables au développement de cette maladie nous conseillons de réaliser un traitement dans tous les secteurs sensibles, en particulier sur semis. Utiliser un produit organique de synthèse en atomisation de préférence.

BOTRYTIS FRAISE : Sur variétés tardives non encore en cours de récolte, effectuer un traitement les risques de développement de la maladie étant importants actuellement. Utiliser : Captane - Phaltane : 2 kg M.A./Ha, Thirame : 3 kg, 2 ou Dichlofluanide : 1 kg.

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription Phytosanitaire " BOURGOGNE & FRANCHE COMTE "
H. SOULIE

Imprimerie de la Station de Bourgogne et Franche-Comté
Le Directeur-Gérant
L. BOUYX

P 231